



Calendrier de la formation

- > **Dates** : du **14/12/2026** au **24/09/2027**
(sous réserve de validation par la DRAJES)
- > Formation en alternance à temps plein en discontinu sur la période
- > Durée totale de la formation : 245 heures sur 7 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 à temps plein en discontinu
- > Enseignement théorique : 119 heures soit 35 heures par semaine
- > Stage en milieu professionnel : 126 heures minimum soit 35 heures par semaine réparties de juin à août 2027
- > Parcours partiel : à définir selon votre situation individuelle



Conditions d'admission

- > Détenir les exigences décrites dans les dans les "prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation".
- > Date des entretiens : Entretien de motivation et de validation du projet de formation le 01 décembre 2026
- > Individualisation des parcours de formation : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement



Retrait des dossiers de candidature

- > Retrait des dossiers : à partir de septembre 2026
- > Clôture des inscriptions : 12/11/2026



Prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation

- > Être admis en formation à une spécialité ou mention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ou du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ou être titulaire dudit diplôme
- > Justifier d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.

Certificat complémentaire

Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

Lieu : MFR La Pignerie - Laval

Mise à jour août 2026

La formation

La formation prépare les professionnels de l'animation souhaitant valider des fonctions de directeur à l'obtention du **CC DACM** (Certificat Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs).

Objectifs et contenus

Objectifs :

- ✓ Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs
- ✓ Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- ✓ Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

Contenus :

- ♦ Réglementation des ACM
- ♦ Conduite d'une équipe d'ACM
- ♦ Gestion administrative et financière d'un ACM
- ♦ Animation du projet pédagogique de l'ACM
- ♦ Organisation des locaux.
- ♦ Gestion des activités spécifiques.
- ♦ Administration de l'ACM.
- ♦ Recrutement des personnels /Formation des animateurs /Animation des équipes.
- ♦ Gestion budgétaire et comptable de l'ACM.
- ♦ Gestion de l'économat. / Organisation de la logistique.
- ♦ Elaboration d'un projet pédagogique.
- ♦ Promotion du projet pédagogique.
- ♦ Évaluation de la réussite du projet.

Modalités d'obtention de la certification

- ♦ Le Certificat Complémentaire est délivré grâce à l'obtention de l'Unité Capitalisable (UC) par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES)
- ♦ La situation d'évaluation certificative se décompose comme suit :
 - 1) Le candidat doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.
 - 2) Le candidat produit un document écrit qui constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat devant un jury.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

- ♦ L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.
- ♦ Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.



handicap mental, psychique & troubles dys

> Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référént handicap** (ROMPILLON Nathalie : Nathalie.ROMPILLON@ufcv.fr) est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)



Organisme de formation UFCV

UFCV Pays de la Loire

Tél. 02.40.71.60.31

formationpro-pdl@ufcv.fr

> **N° déclaration d'activité :**

11750896975

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

> Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

> **Siret :** 775685621 01729



Lieu de formation

Maison familiale rurale - La Pignerie

Rue du Bois de l'Huisserie

53002 Laval

> **Conditions d'accueil :** pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter



Coûts

Nous consulter

Les conditions générales de vente

applicables au jour de la commande sont consultables sur le site formation-professionnelle.ufcv.fr



Engagement qualité des formations

> Certification qualiopi

n°2411_CN_04819_V6 pour les

catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

> Référencement Datadock

> Charte RGPD-Politique de

confidentialité consultable sur le site formation-professionnelle.ufcv.fr

Modalités, moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

Cette formation en présentiel vous propose un apprentissage dynamique et varié, basé sur les méthodes pédagogiques actives. **Vous alternerez :**

- ♦ Des apports théoriques pour comprendre les fondamentaux.
- ♦ Des ateliers pratiques pour mettre en application vos connaissances (jeux de rôles, projets de groupe...).
- ♦ Des stages en entreprise pour acquérir une expérience concrète.

L'action de formation dispose :

- ♦ d'un équipement adapté (salles avec vidéoprojecteurs, matériel sportif, ressources documentaires...)
- ♦ d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation
- ♦ d'une connexion Wi-Fi et un portail stagiaire permettant d'accéder au planning de la formation et aux ressources associées aux séances.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Formation à distance : quelques séances de formation pourront être proposées à distance.

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Phase de positionnement :

Livret d'évaluation basé sur le référentiel de certification.

Constitution du parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) afin de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (DRAJES)

Pendant la formation :

Suivi du plan de formation avec tuteur.

Évaluations intermédiaires (référentiel de certification).

Évaluations individuelles et collectives à chaque regroupement.

Synthèses d'évaluation individuelles et de satisfaction disponibles.

Références de la formation

- ♦ **Certificat complémentaire "Direction d'un accueil collectif de mineurs"**
- ♦ Arrêté du 25 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 7 novembre 2017 portant création du certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs »
- ♦ Cours par correspondance : non
- ♦ Utilisation du multimédia : oui
- ♦ Formation ouverte à distance : partielle
- ♦ Autorité de certification : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative sport.gouv.fr
- ♦ Niveau visé : 4
- ♦ Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs
- ♦ Formacodes : 44067
- ♦ ROME : G1202, G1203, K1206
- ♦ Code Certif Info : n°92125
- ♦ N° fiche RNCP : RS5737-date d'enregistrement : 16/12/2021
- ♦ Code CPF : 236107

Calendrier de la formation



12 nov. 2026 : date limite de réception des dossiers

13 nov. 2026 : EPEF

09 mars 2027 : Entretien

UFCV

formation professionnelle

12 nov. 2026 : date limite de réception des dossiers

13 nov. 2026 : EPEF

09 mars 2027 : Entretien

	NOV. 2026	DÉC. 2026	JANVIER 2027	FÉVRIER 2027	MARS 2027	AVRIL 2027	MAI 2027	JUIN 2027	JUILLET 2027	AOUT 2027	SEPT 2027	OCT 2027											
dim. 1		mar.1	Entretien	ven. 1		lun. 1		lun. 1	jeu. 1	sam 1	Féié	mar.1		jeu. 1		dim. 1		mer.1		ven. 1			
lun. 2		mer.2		sam2		mar.2		mar.2	ven. 2		dim. 2		mer.2	ven. 2		lun. 2		jeu. 2		sam 2			
mar.3		jeu. 3		dim. 3		mer.3		mer.3	sam3		lun. 3		jeu. 3	sam3		mar.3		ven. 3		dim. 3			
mer.4		ven. 4		lun. 4		jeu. 4		jeu. 4	dim. 4		mar. 4		ven. 4	dim. 4		mer.4		sam4		lun. 4			
jeu. 5		sam5		mar.5		ven. 5		ven. 5	lun. 5		mer.5		sam 5	lun. 5		jeu. 5		dim. 5		mar.5			
ven. 6		dim. 6		mer.6		sam6		sam6	mar.6		jeu. 6	Féié	dim. 6	mar.6		ven. 6		lun. 6	OF	mer.6			
sam 7		lun. 7		jeu. 7		dim. 7		dim. 7	mer.7		ven. 7		lun. 7	mer.7		sam 7		mar.7	OF	jeu. 7			
dim. 8		mar.8		ven. 8		lun. 8		lun. 8	jeu. 8	Tuteur	sam8	Féié	mar.8	jeu. 8		dim. 8		mer.8		ven. 8			
lun. 9		mer.9		sam9		mar.9		mar.9	ven. 9		dim. 9		mer.9	ven. 9		lun. 9		jeu. 9	OF	sam 9			
mar.10		jeu. 10		dim. 10		mer.10		mer.10	sam10		lun. 10		jeu. 10	sam10		mar.10		ven. 10		dim. 10			
mer.11		ven. 11		lun. 11		jeu. 11		jeu. 11	dim. 11		mar.11		ven. 11	dim. 11		mer.11		sam 11		lun. 11			
jeu. 12	Date limite	sam 12		mar.12		ven. 12		ven. 12	lun. 12		mer.12		sam 12	lun. 12		jeu. 12		dim. 12		mar.12			
ven.13	EPEF	dim. 13		mer.13		sam 13		sam 13	mar.13		jeu. 13		dim. 13	mar.13		ven. 13		lun. 13		mer.13			
sam 14		lun. 14	POS	jeu. 14		dim. 14		dim. 14	mer.14		ven. 14		lun. 14	mer.14	Féié	sam 14		mar.14		jeu. 14			
dim. 15	Féié	mar.15	OF	ven. 15		lun. 15		lun. 15	jeu. 15		sam 15		mar.15	jeu. 15		dim. 15	Féié	mer.15		ven. 15			
lun. 16		mer.16		sam 16		mar.16		mar.16	ven. 16		dim. 16		mer.16	ven. 16		lun. 16		jeu. 16		sam 16			
mar.17		jeu. 17		dim. 17		mer.17		mer.17	sam 17		lun. 17	Féié	jeu. 17	sam 17		mar.17		ven. 17		dim. 17			
mer.18		ven. 18		lun. 18		jeu. 18		jeu. 18	dim. 18		mar.18	OF	ven. 18	dim. 18		mer.18		sam 18		lun. 18			
jeu. 19		sam 19		mar.19		ven. 19		ven. 19	lun. 19		mer.19		sam 19	lun. 19		jeu. 19		dim. 19		mar.19			
ven. 20		dim. 20		mer.20		sam 20		sam 20	mar.20		jeu. 20	OF	dim. 20	mar.20		ven. 20		lun. 20	OF	mer.20			
sam 21		lun. 21		jeu. 21		dim. 21		dim. 21	mer.21		ven. 21	OF	lun. 21	mer.21		sam 21		mar.21		jeu. 21			
dim. 22		mar.22		ven. 22		lun. 22		lun. 22	OF	jeu. 22		sam 22		mar.22		jeu. 22		dim. 22		mer.22		ven. 22	Certif 2ème
lun. 23		mer.23		sam 23		mar.23		mar.23	OF	ven. 23		dim. 23		mer.23		ven. 23		lun. 23		jeu. 23	Certif 1er	sam 23	
mar.24		jeu. 24		dim. 24		mer.24		mer.24		sam 24		lun. 24	OF	jeu. 24		sam 24		mar.24		ven. 24	Bilan	dim. 24	
mer.25		ven. 25		lun. 25		jeu. 25		jeu. 25	OF	dim. 25		mar.25	OF	ven. 25		dim. 25		mer.25		sam 25		lun. 25	
jeu. 26		sam 26		mar.26		ven. 26		ven. 26	OF	lun. 26		mer.26		sam 26		lun. 26		jeu. 26		dim. 26		mar.26	
ven. 27		dim. 27		mer.27		sam 27		sam 27		mar.27		jeu. 27		dim. 27		mar.27		ven. 27		lun. 27		mer.27	
sam 28		lun. 28		jeu. 28		dim. 28		dim. 28		mer.28		ven. 28		lun. 28		mer.28		sam 28		mar.28		jeu. 28	
dim. 29		mar.29		ven. 29				lun. 29	Féié	jeu. 29		sam 29		mar.29		jeu. 29		dim. 29		mer.29		ven. 29	
lun. 30		mer.30		sam 30				mar.30		ven. 30		dim. 30		mer.30		ven. 30		lun. 30		jeu. 30		sam 30	
mar.31				dim. 31				mer.31				lun. 31				sam 31		mar.31				dim. 31	
Total jours centre		2						4			5							6		Total	17		
Total heures centre		14						28			35							42		Total	119		
Total max jours structure														19		22				Total	41		
Total max heures structure														133		154				Total	287		

Regroupement pédagogique en centre

Certification 1er et 2ème passage

Réunion tuteur / Bilan de la formation

Période de direction adjointe ou direction d'ACM de 18 jours en continu ou discontinu du 05/07/2027 au 31/08/2027